

SOLUTIONS D'ASSURANCES POUR LES PROFESSIONNELS DU SECTEUR MUSICAL



Luthiers et artisans du domaine instrumental

Les équipes de Verspieren mettent à votre disposition un savoir-faire et des garanties spécialement adaptées à votre activité.

Verspieren vous propose une solution d'assurance globale spécifiquement conçue pour les besoins des luthiers : dommages aux biens (locaux) et responsabilité civile du fait de vos activités ;

- tous risques instruments ;
- perte d'exploitation.

Luthiers, conservatoires, et écoles de musique : consultez-nous pour assurer votre parc instrumental !



Orchestres

Courtier et conseil en assurances des plus grands orchestres de France depuis plus de 30 ans, nous avons une connaissance approfondie et réelle de vos risques et de vos besoins en assurance.

Nous concevons des produits dédiés aux besoins des orchestres :

- dommages aux instruments, bagages et effets personnels des musiciens ;
- responsabilité civile ;
- dommages aux biens (locaux).

Plus d'infos sur notre site musique.verspieren.com

CONTACT

01 49 64 10 01
musique@verspieren.com

Verspieren, vocation client



SA à conseil d'administration au capital de 1 000 000 € - Siren 321 502 049 - RCS Lille Métropole
N° Orias 07 001 542 - www.orias.fr - Crédit photos: iStock - SF_DPAS_Plaq_02/24



SOUSCRIPTION EN LIGNE
en un clic sur le site :
www.musique.verspieren.com

 **VERSPIEREN**
COURTIER EN ASSURANCES

ASSURANCE INSTRUMENTS DE MUSIQUE

*Assurance tous risques
À partir de 23 € par an*

ASSURANCE INSTRUMENTS DE MUSIQUE

Une protection intégrale

VOTRE INSTRUMENT EST COUVERT EN TOUT LIEU CONTRE TOUS TYPES DE DOMMAGE :

OÙ ? En tous lieux : à votre domicile et pour tous vos déplacements dans le monde entier, notamment pour vos trajets en transport privé ou public, pendant les concerts, les répétitions, les stages ou en conservatoire...

QUOI ? Nous couvrons vos instruments, vos accessoires et votre matériel de sonorisation pour tous les dommages : bris accidentel, vol, perte, vandalisme, incendie, explosion, dégâts des eaux, attentat...

Nous protégeons votre instrument de musique contre tout type de dommage :

- le vol ;
- la perte ;
- l'incendie ;
- l'explosion ;
- l'attentat ;
- le dégât des eaux ;
- le vandalisme ;
- le bris accidentel.

LE SERVICE DE QUALITÉ VERSPIEREN

Qui peut souscrire ?

Tout musicien, qu'il soit amateur ou professionnel ainsi qu'aux membres de sa famille fiscalement à charge

Comment souscrire ?

Souscrivez en quelques clics sur www.musique.verspieren.com sur la base d'un justificatif de la valeur de votre instrument (attestation d'un luthier ou facteur d'instrument ou facture d'achat de moins de 3 ans ou contrat de location).

Si vous avez plusieurs instruments à assurer le montant de la cotisation est calculé d'après le total de la valeur des instruments.

Si la valeur totale dépasse 50 000 euros, contactez-nous au 01 49 64 10 01 ou par mail à musique@verspieren.com

DES REMBOURSEMENTS RAPIDES ET SANS FRANCHISE

En cas de sinistre, faites la déclaration auprès de Verspieren dans les plus brefs délais. Envoyez le devis de remise en état et l'attestation de valeur établie par un professionnel ou la facture d'achat de moins de 3 ans : votre dossier sera traité immédiatement.

Pas de mise de fond à faire : Verspieren règle la facture dans sa totalité car il n'y a pas de franchise et peut le faire directement auprès du réparateur.

En cas de besoin, les frais de location d'un instrument de remplacement sont pris en charge. La dépréciation de valeur des instruments après accident est couverte.

Souscription en ligne en un clic
www.musique.verspieren.com



VOTRE INSTRUMENT PROTÉGÉ CONTRE LE VOL 7J/7 ET 24H/24 GRÂCE À LA BALISE GÉOTRACEUR

Vous pourrez bénéficier de 10% de réduction sur votre assurance instrument de musique.

Pour en savoir plus, nous contacter.

TARIFS ANNUEL

Garanties Monde entier		
Valeur assurée	Adhérents FUSE *	Sans adhésion FUSE
600 €	23	45
1000 €	30	52
1500 €	37	59
2000 €	44	66
2500 €	51	73
3000 €	58	80
3500 €	65	87
4000 €	72	94
4500 €	79	101
5000 €	86	108
6000 €	98	120
7000 €	108	130
8000 €	116	138
9000 €	123	145
10 000 €	130	152
15 000 €	165	187
20 000 €	200	222
25 000 €	235	257
30 000 €	270	293
35 000 €	305	327
40 000 €	340	362
45 000 €	375	397
50 000 €	410	432
Valeurs intermédiaires par 1000 €	7 €	

Pour les valeurs supérieures à 50000€, nous contacter au 01 49 64 10 01 ou par mail à musique@verspieren.com

* Déjà adhérent FUSE. Cotisation réglée directement à la fédération FUSE ou à un conservatoire adhérent. Copie carte d'adhérent à demander.

• 15 € d'adhésion à régler directement à Verspieren.

• 6 € d'adhésion directe à Verspieren. Tarif réservé aux étudiants en cycle spécialisé type musicologie (cursus scolaire musical). Les garanties du contrat FUSE ne sont acquises que si le souscripteur est à jour de sa cotisation FUSE. (Justificatif de l'année en cours à fournir en cas de Sinistre).